

INDEX ANALYTIQUE

- Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce**, 545
- Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)**, 8, 546, 581, 588-590
- Accord sur les ADPIC (OMC)**, 8, 186, 188, 189, 193, 545, 552, 581, 583, 585-586
- Cycle de Doha, 559
 - Dispositions générales, 565-566
 - Historique, 556-559
 - Lien avec la Convention sur la diversité biologique, 560
 - Logique de l'Accord, 562-564
 - Mise en application, 572-573
 - Protection des objets existants, 574
 - Règlement des différends, 564-565
 - Règles de fond, 565
- ADPIC**
- Voir Accord sur les ADPIC*
- Brevets** (*voir aussi* sous le nom des traités pertinents, soit : **Accord sur les ADPIC**, **Convention de Paris** et **Traité de coopération en matière de brevets**)
- Abus des droits exclusifs, *voir* Licence obligatoire
 - Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 371, 444
 - Accord sur les ADPIC (OMC), 354, 365, 371-372, 569-571
 - Antériorité, 382-384
 - Définition, 382
 - Brevet étranger, 338
 - Commercialisation, *voir* Exploitation
 - Conditions d'obtention, 345-346
 - Non divulgué, 413-415
 - Non évident, 399-403
 - Utilité (invention), 392-399
 - Contrefaçon, 416-461
 - Avis de conformité, 443-447
 - Défense, moyens de, 447-452
 - Équivalents, théorie des, 428-436
 - Exploitation, 436-443
 - Licence obligatoire, 452-461
 - Nouveau produit, 450-452
 - Prescription, 452
 - Présomption, 416-417, 440-442, 443-447
 - Revendication, principe d'interprétation de, 417-428
 - Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle, 365, 378
 - Convention sur le brevet européen, 365
 - Date de dépôt, 378-379
 - Date de priorité, 379
 - Défense, moyens de, 447-452
 - Demande, 403-414
 - Antériorité, 382-384
 - Complétée dans les 12 mois, 378-379
 - Date de dépôt, 378-379
 - Date de revendication, 378-379

- Demande à l'étranger, 378-379
- Demande de priorité, 379
- Dépôt, 378
- Employé, 407-413
- Inventeur, 403-407
- Nouveauté, 377-392
- Objet, 346
- Objets exclus, 346-377
- Période confidentielle, 471-472
- Demandeur, *voir* Inventeur
- Directive de la CE relative à la biotechnologie, 371
- Domaine public, 337
- Droit d'auteur, et, 614
- Durée, 337, 415-416
- Équivalents, théorie des, 428-436
- Exploitation, 436-443
 - Définition, 437
- Fondement constitutionnel, 338
- Formes de vie, 354-377
- Idées non protégées, 347
- Inventeur, 403-407
 - Omission, 406
- Invention, *voir* Nouveauté
- Interprétation téléologique, *voir* Équivalents, théorie des
- Licence obligatoire, 452-461
- Loi sur les brevets*, économie de la, 362-365, 445
- Loi sur les brevets*, objet de la, 363-364
- Marques de commerce, et, 621-628
- Non-évidence, 399-403
- Nouveauté, 377-392
 - Absence de, *voir* Antériorité
 - Test, 380-384
 - Utilisation nouvelle, 384-387
- Objet de la loi, 616
- Objets exclus, 346-377
- Octroi, 338-345
 - Définition, 338-339

- Oncosouris, *voir* Formes de vie
- Origine, 337-338
- Priorité, demande de, 379
- Programme d'ordinateur, 348-354
- Recours, 461-467
- Revendications, 387-392, 417-428,
- Utilisation nouvelle, 384-387
- Utilité, 392-399
 - Avantage public, 393
 - Opérationnel, 392
 - Prédiction valable, 394-399
 - Test, 399

Chevauchements de droits de propriété intellectuelle

- Brevets et marques de commerce, 621-628
- Brevets et droit d'auteur, 614
- Dessins industriels et droit d'auteur, 608-614
- Droit d'auteur et brevets, 614
- Droit d'auteur et dessins industriels, 608-614
- Droit d'auteur et marques de commerce, 593-608
- Droit d'auteur et topographies, 614
- Marques de commerce et brevet, 621-628
- Marques de commerce et dessins industriels, 617-621
- Marques de commerce et droit d'auteur, 593-608

Circuits intégrés

Voir **Topographies**

Concurrence déloyale

- Actes de confusion, 515, 516-521,
- Actes de dénigrement, 515, 521
- Actes de désorganisation générale du marché, 515, 521-522
- Actes de désorganisation interne d'une entreprise, 515, 522-538

- Bonne ou mauvaise foi, 516, 521
 Caractère distinctif, 517, 542
 Confusion entre non-concurrents, 519-521, *voir aussi* Principe de spécialité
 Débauchage des employés, 522-523
 Devoir de loyauté, 523-529
 Domaine public, 540-541
 Droit de propriété, 532-535
 Enrichissement injustifié, 543
 Influence de la common law, 514-515, 516-517, 524-525, 529
 Information confidentielle, 523, 526-530,
 Intrusion dans un réseau de distribution, 536-538
 Liberté de copier, 541, 544
 Notion de faute, 513, 539-541
 Parasitisme, 538-544
 Parasitisme des réseaux sélectifs, 536-538
 Preuve du préjudice, 518-521
 Principe de spécialité, 540, *voir aussi* Confusion entre non-concurrents
 Publicité comparative, 513, 543
 Reddition des profits, 531-532
 Saisie avant jugement, 532-535
 S'associer sciemment la violation d'un contrat, 523, 537
 Secrets commerciaux, 515, 523, 528-535
 – Droit de propriété, 532-535
- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques**, 545, 553-555, 565, 576, 582-585
- Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle**, 193, 235, 545, 547-553, 565-567, 571-572
- Convention de Rome (droits voisins)**, 555-556
- Convention sur la diversité biologique (CBD)**
Voir Accord sur les ADPIC, Lien avec la CBD
- Dessin(s)**
Voir Dessins industriels, définition
- Dessins industriels** (*voir aussi* sous le nom des traités pertinents, soit : **Accord sur les ADPIC et Convention de Paris**)
 Accord sur les ADPIC, 568-569
 Cession, 159
 Contrefaçon, 160-166
 Définition, 144
 Droit d'auteur, et 608-614
 Durée, 158-159
 Enregistrement, 143, 157-159
 Licence, 159
 Marquage, 159
 Modèles, 612-613
 Objet utilitaire, 144-157
 – Caractéristiques visuelles, 146-151
 Originalité, 151-157
 Recours, 160-166
 Titularité, 157-158
- Droit d'auteur** (*voir aussi* **Droit moral**, et sous le nom des traités pertinents, soit : **Accord sur les ADPIC, Convention de Berne, Convention de Rome, Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur et Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes**)
 Accord sur les ADPIC, 566
 Adaptation (d'une œuvre), 54-59
 Artiste interprète, 114-116
 Auteur, 1-3, 27-29, 37-39
 Autorisation, droit de, 59-67
 Brevets, et, 614

- Certificat, 112-114
- Cession, 45-46
- Communication au public, droit de, 53-54
- Compilation, 36-37
- Contrefaçon, 47
 - À une étape ultérieure, 71-72
 - Exceptions et moyens de défense (voir cette rubrique)
 - Du droit moral, voir sous *Droit moral*
- Copie privée, 122-126
- Couronne droit d'auteur de la, 43
- Dessins industriels, et, 608-614
- Digital Millennium Copyright Act* (É-U), 577
- Droit de retransmission, 97, 122
- Durée, 46-47
- Enregistrement, 112-114
- Enregistrements sonores, 114-116
- Entrevues, 13-14
- Exceptions et moyens de défense, 72-98
 - Bibliothèques, musées et archives, 61, 97
 - Copie à usage privé, 122-126
 - Enregistrement éphémère, 97
 - Établissements d'enseignement, 96-97
 - Intérêt public et parodie, 89-96
 - Marques de commerce, et, 593-608
 - Reprographie, 81
 - Utilisation équitable, 80-89
 - Comparée au *fair use*, 83-87
- Exécution en public, droit de, 53-54, voir aussi sous Prestation
- Expression, voir Idée c. expression
- Fixation, 13-15
 - Œuvre musicale, 14
- Formalités, 112
- Gestion collective, 116-123
- Gravures, 41-42
- Idée c. expression, 15-16
- Importation
 - Importations parallèles, et 53
- Licence, 46
- Location, 59
- Logiciels, voir Œuvres littéraires, Programme d'ordinateurs
- Objet de la Loi, 7
- Œuvre, 13
 - Compilations, 36-37
 - Œuvres architecturales, 36
 - Œuvres artistiques, 32-36
 - Œuvres dramatiques, 30-31
 - Œuvres littéraires, 25-29
 - Programmes d'ordinateurs, 26-29, 73-77
 - Œuvres musicales, 31-32
- Œuvres collectives, voir Titularité, Œuvres collectives
- Œuvres créées en collaboration, voir Titularité, Œuvres créées en collaboration
- Œuvres étrangères, 127-129
- Originalité, 16-25
 - Comparée au concept états-unien, 19, 21-24
- Parodies, voir Exceptions et moyens de défense, intérêt public
- Photographies, 34-36
- Point de rattachement, voir Œuvres étrangères
- Producteur, 114-115
- Prestation (artiste interprète), 114-116
- Prêt
- Programmes d'ordinateurs, voir Œuvres littéraires, programmes d'ordinateur
- Public, 53-54
- Publication, 52, 127-129
- Radiodiffuseur, 97, 114-116
- Recours, 98-112
 - Civils, 98-

- Criminels, 104-108
 - Dommages punitifs et statutaires, 99-101
 - Exceptions et moyens de défense (voir cette rubrique)
 - Reproduction, droit de, 49-52
 - Retransmission, droit de, 97, 122
 - Savoirs traditionnels, et, 58-59
 - Titularité, 37-46
 - Cession, 45-46
 - Couronne, 43
 - Employés, 39-41
 - Œuvres collectives, 44-45
 - Œuvres de commande, 37, 41-42,
 - Œuvres créées en collaboration, 43
 - Photographies, 41
 - Topographies, et, 614
 - Traditions juridiques, et 10-11
 - Traduction, 54-59
 - Originalité, 612
 - Utilisation équitable, *voir* Exceptions et moyens de défense, Utilisation équitable
 - Violation, *voir* Contrefaçon
- Droit moral**, 8, 67-71, 554, 611
- Durée, 47
 - Violation, 67-71
- Droits voisins**, 114-116, 119
- Durée**
- Voir* la rubrique appropriée du droit de propriété intellectuelle correspondant
- Enregistrement**
- Voir* la rubrique appropriée du droit de propriété intellectuelle correspondant
- États-Unis**, 577
- Gestion collective**
- Voir* **Droit d'auteur**, **Gestion collective**
- Importations parallèles**, 53
- Indications géographiques**, 216-220, 567-568
- Informations confidentielles**
- Abus de confiance, 495
 - Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 497, 500-502
 - Accord sur les ADPIC (OMC), 473-474, 481-482, 497
 - Bien (droit de propriété), 474-481, Contexte constitutionnel, 477
 - Convention de Paris pour la protection de la propriété intellectuelle, et, 473
 - Domaine public, et, 482-483
 - Droit relatif, 472, 571-72
 - Employés, 476-477, 486-495
 - Gouvernement, renseignements fournis, 497-502
 - Historique, 472
 - Période limitée de confidentialité (brevets), 471-472
 - Protection, 481-483
 - Facteurs objectifs, 483
 - Recours, 496-497
 - Secrets commerciaux et industriels (secrets de fabrique), 483-486
 - Définition, 483-484
 - Obligation, étendue de, 484-485
- Interprétation des lois**
- Rôle des traités internationaux, 580-591
- Licence obligatoire**, 552, 555, 568-9
- Voir aussi* **Accord sur les ADPIC**, **Cycle de Doha**
- Marques de commerce** (*voir aussi* sous le nom des traités pertinents, soit : **Accord sur les ADPIC** et **Convention de Paris**)
- Accord sur les ADPIC (OMC), et, 186, 188, 189, 193, 566-67

- Achalandage, 167-169, 185, 275-285
 - Définition, 276-279
 - Test, 280
- Caractère distinctif, 223-231, *voir aussi* Marques de commerce, sens secondaire et Concurrence déloyale, caractère distinctif
- Cession, 223-231, 271-272
 - Confusion, 272
- Confusion, 185, 195-197, 211, 246-265, 272-278, 281, 283
 - Cession, 272
 - Consommateur probable, 251-260
 - Définition, 246
 - Emploi simultané, 261
 - Facteurs à considérer, 247-251
 - Force d'une marque, 248
- Contrefaçon, 182-183, 219, 272-314
- Contrefaçon d'une marque déposée, 273-286
 - Achalandage, 275-285
 - Confusion, 273-278, 281, 283
 - Défense, moyens de, 275
 - Dilution, 284-285
 - Diminution de valeur, *voir* Achalandage
 - Droit à l'emploi, 273-276, 283
 - Emploi, *voir* Droit à l'emploi
 - Importation parallèle, 285-286
 - Indication géographique, 275
 - Nom personnel, 275
 - Preuve, 274
 - Usage, *voir* Droit à l'emploi
- Contrefaçon d'une marque quelconque, 286-314
 - En common law, 286-301
 - D'une marque étrangère, 302-309
 - En vertu de la *Loi sur les marques de commerce*, 309-313
 - En vertu du *Code criminel*, 313-314
- Contrefaçon sur l'Internet, 320-332
 - Clause d'arbitrage (UDRP), 321-323, 327, 331
 - Confusion, 322
 - Copieur, 321
 - Cybersquatteur, 321
 - Définition, 320-321
 - Preuve, 322
- Déclaration fausse, 177-179
- Définition, 167, 186
- Description fausse et trompeuse, 210-212, 217-219
- Droits conférés, 169, 184-185
- Durée
 - Renouvellement, 267
- Emploi, 262-265
 - Confusion, 262, 265
 - Définition, 262
 - Preuve, 263
- Enregistrement, 265-272
 - Abandon, 267
 - Abandon de la demande, 267
 - Cession, 269
 - Confusion avec une autre marque, 267, 269
 - Contrefaçon, 268
 - Demande, 265
 - Désistement, 267
 - Invalidité, 267
 - Licence, *voir* Cession
 - Marque créant confusion, 267-269
 - Opposition, 265, 267
 - Preuve d'emploi, 267
 - Preuve et audition, 267, 269
 - Publication, 266-267
 - Radiation ou modification, 268-270
 - Règlements, 266

- Renouvellement, 267
- Titularité, 266
- Utilisation antérieure, 268
- Fondement constitutionnel des marques, 170-182
- Validité de la *Loi sur les marques de commerce*, 174-176
- Imitation frauduleuse, *voir* Contrefaçon
- Indication géographique, 216-220
 - Définition, 216
 - Liste, 220
- Indication géographique protégée, 220
- Injonction, *voir* Recours
- Interdiction
 - En raison d'une pratique commerciale, 234-237
 - Marque interdite, *voir* Marque de commerce interdite
 - Vins & spiritueux, 220
- Licence, *voir* Cession
- Lieu d'origine, *voir* Indications géographiques
- Marchandises, 167-168
- Marque célèbre, *voir* Marque de commerce bien connue
- Marque de commerce bien connue, 192-197
 - Confusion, 195-197
 - Définition, 195
- Marque de commerce donnant une description claire, 201-212
- Marque de commerce interdite, 231-240
 - Aspect fonctionnel, 237-239
 - En raison d'une pratique commerciale, 234-237
 - Interdiction absolue, 231-234
 - Interdiction éventuelle, 235
 - Marque auditive, 188-191
 - Marque olfactive, 188-191
 - Nom d'une personne, 239-240
- Vins & spiritueux, 220
- Marque de certification
 - Définition, 186
- Marque de commerce déposée, 173-174
- Marque de commerce non déposée, 173-174
- Marque de commerce projetée
 - Définition, 188, 192
 - Enregistrement, 188, 192
- Marque étrangère, 193, 240-246, 285-286
 - Contrefaçon, 243
 - Distinctive, 243-246
 - Enregistrement, conditions, 240-241
 - Preuve, 242-243
 - Radiation, 245
- Marque fonctionnelle, 621-628
- Marque générique, 223-231
- Marque notoire, *voir* Marque de commerce bien connue
- Marque officielle, 197-201
 - Adoption, 198
 - Autorité publique, 200-201
 - Confusion, 197-198
 - Définition, 197-198
 - Prescription, 198
 - Renouvellement, 198
- Nom commercial
 - Confusion, 191-192
 - Définition, 191
- Nom de famille d'un particulier vivant, 212-216
- Première impression, (test), 203-204, 216
- Procédures judiciaires, 314-320
- Protection du consommateur, 182, 185
- Radiation ou modification, 230-231, 262
- Recours, 314-320

- Sens secondaire, 220-223
- Signe distinctif, 187, 238
 - Définition, 238
 - Enregistrement, 220-223, 238
- Titularité, *voir* Enregistrement
- Transfert, *voir* Cession
- Unicité de la source, *voir* Cession et caractère distinctif

Obtentions végétales

- Bureau de la protection des obtentions végétales, 504, 507
- Définition, 503
- Demande de certificat, 504
 - Acceptation des résultats à l'étranger, 507
 - Critères, 503-504, 507
 - Essais et épreuves, 504-505
 - Examen, 504-507
 - Modalités, 504, 507
 - Opposition, 507
 - Preuve, 504
- Droit de l'agriculteur, 508
- Durée, 506, 507-509
- Homogénéité suffisante, 504-505, 507
- Matériel de multiplication, 504, 507
 - Définition, 504
- Nouveauté, 503
- Obtenteur, *voir* Titulaire
- Recours, 508-509
- Semences, Loi sur les, 505
- Titulaire, 506-507, 508
- Variété végétale, *voir* Définition
- Vente, 504-505, 507
- Violation, *voir* Recours

PCT

Voir **Traité de coopération en matière de brevets**

Personnages fictifs, 594-607

Philosophies et théories de la propriété intellectuelle, 2-5

Droit d'auteur et, 7, 11-12

Questions (à débattre)

- Aspects internationaux, 591-592
- Chevauchements de droit de propriété intellectuelle, 629-640
- Droit d'auteur, 127-141
- Usurpation d'identité, 628-629

Recours

- Dessins industriels, 160-166
- Injonctions, 166, 573

Renseignements non divulgués

Voir **Informations confidentielles**

Savoirs traditionnels, 58-59, 560

Secrets

Voir **Informations confidentielles**, **Secrets commerciaux et industriels**

Systèmes de droit

- Propriété intellectuelle, et, 1-2, 5, 10-11

Théories de la propriété intellectuelle

Voir **Philosophies et théories de la propriété intellectuelle**

Topographies de circuits intégrés, 571

- Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), 511
- Accord sur les ADPIC (OMC), 511
- Définition, 511-512
- Protection, 511-512
- Sui generis, 511

Traitement national, 545, 550, 554

Traité de coopération en matière de brevets (PCT), 579

Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, 546, 575-578, 583-584

Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, 546, 575-578, 584

TRIPS

Voir **Accord sur les ADPIC**

Usurpation d'identité (délict)

Voir **Personnages fictifs**

Variétés végétales

Voir **Obtentions végétales**

WCT

Voir **Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur**

WPPT

Voir **Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes**